

FICHE PROJET**CONFERENCE****ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RESSOURCE EN EAU****LE CONTEXTE**

Le changement climatique est un phénomène mondial qui est désormais au cœur des préoccupations internationales avec la COP21, la COP 23, le « One Planet Summit ». Le changement climatique touche en effet tous les territoires et a des conséquences sur tous les secteurs d'activités, l'environnement, le climat, l'énergie, l'eau, l'agriculture, la biodiversité, la santé, l'économie, la société.

Les travaux du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) ont permis d'identifier les effets probables du changement climatique à l'échelle planétaire. Celui-ci devrait se traduire par une élévation du niveau des océans et des mers, par une augmentation du nombre d'évènements extrêmes (inondation, sécheresse, canicule etc.), par un changement dans la répartition des maladies notamment celles transmises par les insectes ou encore par une réduction des écosystèmes marins et terrestres.

Pour la ressource en eau, les projections sont incertaines et diffèrent selon les modèles. De plus, les manifestations du changement climatique dépendent fortement des régions et des saisons. Toutefois, les scientifiques sont d'accord sur un ensemble d'éléments.

Les conséquences globales du changement climatique sur l'eau devraient être variées : sécheresses, inondations, submersions marines, fonte des glaces, modification des débits des cours d'eau etc.

Dans certaines régions de la planète, le problème premier devrait être la raréfaction de la ressource en eau. Face à une croissance démographique soutenue et à un besoin alimentaire accru, la rareté de plus en plus marquée de l'eau posera un défi majeur pour l'approvisionnement en eau potable et le maintien d'une agriculture productive.

Le changement climatique devrait également se traduire par une variabilité croissante du climat. Ceci signifie une augmentation de la fréquence des évènements climatiques extrêmes : sécheresses et canicules pouvant causer des pénuries d'eau, mais aussi risques de précipitations intenses.

En outre, le changement climatique pourrait avoir pour conséquence une dégradation de la qualité des milieux aquatiques et des répercussions sur les écosystèmes et la biodiversité.

En France, l'évapotranspiration devrait augmenter, les débits moyens annuels diminuer et les étiages se renforcer sur de vastes portions du territoire, et particulièrement dans la moitié Sud de la France.

Un décalage de la saison de fonte des neiges pourrait également être observé avec une durée d'enneigement plus faible et une baisse des hauteurs de neige. Le taux de recharge des nappes devrait être réduit et le niveau des aquifères devrait également baisser. Les activités humaines viendront très probablement accentuer les effets du changement climatique, ce qui peut engendrer une intensification des conflits d'usage.

La mise en débat public de ces enjeux a conduit à la définition d'accords, de stratégies et de plans d'action. Par exemple, un accord sur l'eau a été signé par près de 100 pays et 300 organismes durant la COP21. Le « Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique » fournit ainsi des principes généraux pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau (utilisation plus économe et plus durable des ressources en eau, protection et restauration des zones humides et des côtes, mises-en place de systèmes de monitoring, etc.). Il prévoit des mesures pour

développer les connaissances, adapter la planification de la gestion des bassins, renforcer leur gouvernance et faciliter le financement des programmes.

De façon, plus concrète, le changement climatique est devenu un thème majeur des politiques publiques que ce soit à l'échelle de l'Etat, de l'Agence Française pour la Biodiversité ou des Agences de l'eau. Des stratégies d'adaptation au changement climatique de la ressource en eau sont par ailleurs portées par les PNACC (Plan National d'Adaptation au Changement Climatique), SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) ou encore par les plans climats territoriaux.

À l'échelle des bassins hydrographiques, certains acteurs ont mis en place sur des bases scientifiques des démarches qui visent à intégrer les enjeux du changement climatique dans la planification et la gestion de l'eau. Par exemple, à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée, le comité de bassin et les présidents des conseils régionaux concernés ont adopté en 2014 un plan d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau.

Autre exemple, chaque région a mis en place un Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) qui décline une partie de la législation européenne sur le climat et l'énergie. A noter qu'à compter de 2019, le SRCAE sera intégré dans le Schéma Région d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

LA PROBLEMATIQUE SUR LE PERIMETRE DE L'EP SCoT de la Grande région de Grenoble

La prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique dans les travaux de l'outil eau du SCoT de la Grande Région de Grenoble s'inscrit dans ce contexte.

En 2018 deux actions seront portées :

- ✓ la réalisation d'une étude permettant d'intégrer la dimension d'adaptation au changement climatique dans le bilan besoins-ressources de la Grande Région de Grenoble en lien avec l'aménagement du territoire et le plan de sécurisation de la ressource en eau réalisé entre 2015 et 2017
- ✓ des actions d'animation sur cette thématique avec d'une part, l'organisation d'un groupe de travail technique et d'autre part, le montage au printemps d'une journée d'information à destination des élus et techniciens du périmètre du SCoT de la Grande Région de Grenoble et/ou des territoires alentours

D'ors et déjà un partenariat est pressenti avec les services de la Métropole de l'agglomération grenobloise qui souhaite travailler sur le sujet en partenariat avec l'Université Grenoble Alpes.

Dans le cadre des actions d'animation, la Communauté de l'eau, outil du SCoT de la Grande Région de Grenoble sollicite l'Agence Française de la Biodiversité :

- pour l'aide à l'animation sur la thématique avec une participations aux besoins techniques et / ou expertises avec appel à des scientifiques ou Bureaux d'études
- pour la participation aux frais de Conférence (prise en charge des intervenants, documents de communication en amont ou acte, frais généraux tels restauration, location de salle,..)